



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

*Délibération du Conseil Municipal de St-Georges-de Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 19/04/2018*

**Séance du jeudi 26 avril 2018**

**Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.**

***Etaient présents:***

MC BOUCHER - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - ML GALOPIN- E OGER - MB CHEREL  
- N REBILLON - E CHALOPIN - P DONNINI - LP CHAUVIN -- AF GASNIER - G DUBOIS -

**Excusés :** JB BOISMARTEL (pouvoir à S Fougères) - MP PATIN (pouvoir à MC Boucher) - J LECRIVAIN  
(pouvoir à G Dubois).

**Absentes :** S ROSSIGNOL -C FRIGOULT, C GRIMAULT.

**Secrétaire de séance : Eric Chalopin.**

**Séance ouverte à 20h15**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GENERALES**

- Fougères Agglomération : rapport de la Chambre Régionale des Comptes

**URBANISME**

- Etude quartier « Maunoir-les Ajoncs » : demande de subvention LEADER,
- Réhabilitation de la salle pluri-activités : avenants de travaux,
- Le point sur les travaux voirie.
- Affermage de la station d'épuration : transfert des activités métropolitaines de Nantaise des Eaux Service à Suez Eau France.

**VIE ASSOCIATIVE/CULTURE**

- Subventions aux associations
- Devis animations de Noël

**PERSONNEL**

- Modification de l'organigramme des services de la mairie

**ENFANCE**

- Jeu parc des Ajoncs

**QUESTIONS DIVERSES.**

---

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.03.2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 mars 2018.

## 2. FOUGERES AGGLOMERATION : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de Louvigné Communauté à compter de l'exercice 2012. Ce contrôle a été ouvert par lettre du 14 juin 2016. Après avoir pris connaissance des observations de la CRC, M.Pautrel y a répondu, ainsi que la Société Sani Ouest. La CRC a arrêté ses observations définitives le 21 mars 2017.

Le rapport de la CRC indique que l'examen de la fiabilité des comptes n'appelle pas d'observations particulières.

Toutefois, la CRC observe que la situation financière de Louvigné Communauté est fragile.

- Louvigné Communauté a connu une progression de ses charges plus rapide que ses recettes. Les investissements ont été financés essentiellement par l'emprunt. Fin 2015, la dette représentait plus de 12 années d'autofinancement.

- Louvigné Communauté s'est montrée très active en matière d'action économique. Elle a investi dans des infrastructures et locaux destinés aux entreprises qui, pour certains, sont restés vacants.

- La construction d'un bâtiment industriel pour plus de 6 millions d'euros représente un risque financier important.

- Le marché de maîtrise d'œuvre attribué sur la base de 2.5 M€ de travaux n'a pas fait l'objet d'une remise en concurrence.

- Le SPANC est un échec. Le délégataire est démissionnaire de fait depuis 2013. La Communauté de Communes a résilié la délégation en 2016.

- Louvigné Communauté gère directement un parc locatif de 75 logements sociaux. Le taux d'occupation est satisfaisant, toutefois la formalisation des procédures d'attribution des logements et de suivi du parc pourrait être améliorée.

Monsieur Pautrel, dans sa réponse, regrette l'approche strictement comptable des observations, et la minimisation des actions de Louvigné Communauté pour le développement du territoire.

Le contexte économique local est difficile, avec une population en déclin démographique et un tissu économique faible. Louvigné Communauté a œuvré à l'implantation d'entreprises, et a apporté son concours à la réussite de projets industriels tels que la champignonnière. De l'ordre de 150 emplois ont ainsi été créés.

La dégradation financière est à relativiser. Elle s'explique aussi par la baisse des dotations d'Etat.

La gestion du SPANC ne peut être qualifiée d'échec. Le délégataire est défaillant, mais Louvigné Communauté a assuré la continuité du service. Elle ne pouvait décider de prononcer la déchéance du contrat puisque cela aurait impliqué d'indemniser le délégataire défaillant. C'est aux termes de négociations avec le délégataire que celui-ci a accepté d'arrêter son contrat en 2016.

Le présent rapport a été adressé par la CRC à Fougères Agglomération.

***Délibération : le rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur la gestion de Louvigné Communauté concernant les exercices 2012 et suivants est soumis au Conseil Municipal et donne lieu à débat. Le conseil municipal n'apporte pas d'observations complémentaires.***

### 3. ETUDE QUARTIER « MAUNOIR-LES AJONCS » : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le cabinet retenu pour l'étude de revitalisation du quartier « Maunoir-les Ajoncs » est celui de Nadège Mazoué, avec Idéa recherches pour la partie concertation, ECR environnement pour la partie VRD et CDLP pour la partie économie de la construction.  
Le montant de l'étude est de 33 655 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Objet de la dépense                      | Montant en € HT | Objet de la recette     | Montant en € HT |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Etude                                    | 33 655          | Etat - FNADT            | 6 900           |
| Communication sur actions participatives | 2 000           | EPF                     | 5 100           |
|  |                 | Département - FST       | 8 000           |
|  |                 | Europe - FEDER - LEADER | 8 524           |
|  |                 | Autofinancement         | 7 131           |
| <b>Total</b>                             | <b>35 655</b>   | <b>Total</b>            | <b>35 655</b>   |

**Délibération :** le conseil municipal entérine à l'unanimité le tableau de financement, et sollicite à l'unanimité la subvention LEADER pour un montant de 8 524 €.

### 4. REHABILITATION DE LA SALLE PLURI-ACTIVITES : AVENANTS DE TRAVAUX

L'entreprise Masselin Letourneur - lot 8 - électricité-chauffage, a modifié, à la demande du bureau de contrôle, l'allumage de l'éclairage des douches : l'allumage sur interrupteur est remplacé par un allumage par détection.

| N° Lot | Lot             | Entreprises          | Montant initial du marché HT | Plus value HT | objet de la +value            | Nouveau montant du marché HT | Tx en régie |
|--------|-----------------|----------------------|------------------------------|---------------|-------------------------------|------------------------------|-------------|
| 1      | Désamiantage    | Emeraude depollution | 11 964,17 €                  |               |                               | 11 964,17 €                  |             |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           | 41 554,80 €                  | 1 624,87 €    | mise à 0 sol WC               | 43 179,67 €                  |             |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           |                              |               | démol. doublage               |                              | 1 080,18 €  |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           |                              | -494,33 €     | dépose charpente              | 42 685,34 €                  |             |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           |                              |               | charpente couverture          |                              | 1 000,00 €  |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           |                              | 2 318,41 €    | compléments                   |                              |             |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           |                              | -1 556,00 €   |                               | 43 447,75 €                  |             |
| 2      | Gros œuvre      | PAYS Bruno           |                              | 210,00 €      |                               | 43 657,75 €                  |             |
| 3      | Menuiserie ext. | HOCHET Jean-Luc      | 8 898,19 €                   | 4 773,44 €    | menuiseries alu               | 13 671,63 €                  |             |
| 3      | Menuiserie ext  | HOCHET Jean-Luc      |                              | 610,50 €      | placard et porte tableau elec | 14 282,13 €                  |             |
| 4      | Menuiserie int. | HOCHET Jean-Luc      | 13 957,96 €                  | 652,91 €      | dimensions porte              | 14 610,87 €                  |             |

|       |                   |                     |              |             |                    |              |            |
|-------|-------------------|---------------------|--------------|-------------|--------------------|--------------|------------|
| 4     | Menuiserie int.   | HOCHET Jean-Luc     |              | 262,48 €    |                    | 14 873,35 €  |            |
| 5     | Platerie plafond  | LECOQ               | 21 920,40 €  | 511,50 €    | ossature fixations | 22 431,90 €  |            |
| 5     | Platerie plafond  | LECOQ               |              | 4 650,00 €  |                    | 27 081,90 €  |            |
| 6     | Revetement de sol | LEBLOIS             | 12 283,50 €  | 110,00 €    | siphon sol         | 12 393,50 €  |            |
| 6     | Revetement de sol | LEBLOIS             |              | 1 000,00 €  |                    | 13 393,50 €  |            |
| 7     | Plomberie         | Ent AIR V           | 23 300,00 €  | 345,87 €    | cana apparent      | 23 645,87 €  |            |
| 8     | Electricite       | Masselin Letourneur | 14 434,22 €  | 525,06 €    | horloge+TGBTencast | 14 959,28 €  |            |
| 8     | Electricite       | Masselin Letourneur |              | 151,48 €    |                    | 15 110,76 €  |            |
| 9     | Peinture          | Dubois              | 6 247,20 €   | 897,52 €    |                    | 7 144,72 €   |            |
| TOTAL |                   |                     | 154 560,44 € | 16 593,71 € |                    | 171 154,15 € | 2 080,18 € |

La réception définitive de chantier est prévue le 4 mai 2018.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant n°2 du lot n°8 d'un montant de 151.48 € portant le lot à 15 110.76 € HT.

## 5. LE POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE DEVANT LA SALLE DES SPORTS.

Les travaux se sont bien déroulés. Le montant du marché est respecté.

## 6. AFFERMAGE DE LA STATION D'EPURATION : TRANSFERT DES ACTIVITES METROPOLITAINES DE NANTAISE DES EAUX SERVICE A SUEZ EAU FRANCE.

La Commune a conclu avec la Société Nantaise des Eaux Services un contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif.

Dans le cadre d'une réorganisation interne, le transfert des activités métropolitaines de Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France, dont elle est filiale à 100%, est envisagé au 30 juin 2018.

Rappelons que notre contrat d'affermage court jusqu'au 31.12.2019, et que la compétence assainissement devrait être transférée à Fougères Agglomération au 01.01.2020.

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité le transfert du contrat par la Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France, et autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant n°6 correspondant.

## 7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission Vie Associative/culture du 17 avril a voté pour proposition au conseil municipal la somme de 29 402,34 € aux associations, en se basant sur 1583 habitants (dernier élément connu de 2015) pour les associations qui demandent une cotisation par habitant.

La commission propose que le CPRB soit sorti des demandes de subventions, et que l'adhésion de la commune soit directement décidée en conseil municipal.

Il en est de même pour Bruded.

| Association                                      | subvention demandée en 2017 | subvention demandée en 2018       | subvention accordée par la commission du 17.04.2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|---|
| ACCA   | 669,00 €                    | 450€ + 215 € indemnités ragondins | 665,00 €  |
| ADMR   | 200,00 €                    | 1,20 par hab                      | 250,00 €  |
| UNC  | 1 000,00 €                  | 250                               | 250,00 €  |
| AMICALE DU PERSONNEL DES ACACIAS DE ST GEORGES   | 100,00 €                    | 100                               | 100,00 €  |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS                     | 800,00 €                    | 800à 1000 €                       | 900,00 €  |
| AMIS DE LA GROTTTE (les)                         | 500,00 €                    | PAS DE MONTANT                    | 250,00 €  |
| APE ECOLE PUBLIQUE                               | 700,00 €                    | 700                               | 700,00 €  |
| APEL ECOLE PRIMAIRE PRIVEE                       | 700,00 €                    | 1000                              | 700,00 €  |
| ASSG Danse                                       | 800,00 €                    | 200                               | 200,00 €  |
| ASSG Volley                                      | 500,00 €                    | 500                               | 500,00 €  |
| CASER  |                             | 900                               | 400,00 €  |
| CSL Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de Rlt | 1 200,00 €                  | 1500                              | 1 200,00 €  |
| CINEMA JULIEN MAUNOIR                            | 5 000,00 €                  | 5000                              | 5 000,00 €  |
| CLUB DE L'ESPERANCE                              | 320,00 €                    | 350 avec scrabble                 | 320,00 €  |
| COMITE DES FETES                                 | 5 500,00 €                  | 5500                              | 5 500,00 €  |
| FC Beuvron                                       | 1 800,00 €                  | 1800                              | 1 800,00 €  |
| FRATERNELLE (la)                                 | 1 000,00 €                  | 1200                              | 1 000,00 €  |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE                           | 500,00 €                    | 500                               | 500,00 €  |
| MARCHEURS DU BEUVRON (les)                       | 200,00 €                    | 200                               | 200,00 €  |
| AUTREFOIS ST GEORGES                             | 150,00 €                    | 300+600                           | 900,00 €  |
| REINTEMBALTOIS (les)                             | 400,00 €                    | 400                               | 400,00 €  |
| SPORTS ET LOISIRS Les copains d'Albert           | 100,00 €                    | 300                               | 300,00 €  |
| UNION CYCLOTOURISME                              | 400,00 €                    | 300                               | 300,00 €  |
| USEP   | 1 000,00 €                  | 1000                              | 1 000,00 €  |
| LE LIVRE AUX 1000 ZEBUS                          | 250,00 €                    | 500                               | 350,00 €  |
| Association d'agriculture Cantonale              | 522,39 €                    |                                   | 522,39 €  |
| COMMUNES DU PATRIMOINE                           | 2 382,00 €                  | 1,50€ par habitant                | 2 382,00 €  |
| Office Cantonal Culturel-OCCA                    | 791,50 €                    |                                   | 1 583,00 €  |
| Saint Georges de France                          | 158,30 €                    | 158,3                             | 158,30 €  |
| AMF  | 641,15 €                    |                                   | 641,15 €  |
| ARIC   | 532,00 €                    | 532                               | 532,00 €  |
| Solidarité Paysans                               | 300,00 €                    |                                   | 300,00 €  |
| Comité d'organisation Normandie Bretagne         | 50,00 €                     |                                   | 50,00 €   |
| Prévention Routière                              | 100,00 €                    |                                   | 100,00 €  |

|                           |             |         |             |
|---------------------------|-------------|---------|-------------|
| Tiez Breiz                |             |         | 40,00 €     |
| Bruded                    |             |         | 395,75 €    |
| La Ligue contre le cancer |             |         | 100,00 €    |
| Rêves de Clown            |             |         | 100,00 €    |
| TOTAL                     | 29 266,34 € | 22540,3 | 30 589,59 € |

L'OCCA : la demande de l'association est de doubler la subvention, soit 1 € par habitant. Cette subvention sert aux animations régulières et aux animations du lendemain du Comice tous les 2 ans.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations pour 2018 comme dans le tableau ci-dessus, et la subvention de l'OCCA à 1 € par habitant, soit 1 583 €.

Décide à l'unanimité de l'adhésion à Bruded et du paiement d'un montant de 395.75 € pour sa participation.

Montant total des subventions 2018 : 30 589,59 €

## 8. DEVIS ANIMATIONS DE NOËL

La commission vie associative du 17 avril a proposé d'acheter la tenue du Père Noël.

Nelly Philippeaux a présenté lors de la commission les devis suivants mieux disant pour l'animation de Noël :

Un devis de Françoise Yvin pour le maquillage des enfants : 200 €. (fournitures comprises)

Une association de 3 clowns : les tontons Yoyo : 750 €. Spectacle d'art vivant d'1h20, avec sketches, magie et colombes. Avec les bénéficiaires, l'association propose des spectacles au Maroc pour les enfants des écoles, des centres de loisirs ou des hôpitaux.

La commission du 17 avril a donné un avis favorable à ces propositions.

**Proposition de délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité les animations pour Noël 2018 (F.Yvin et les Tontons Yoyo) pour la somme de 950 €.

## 9. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA MAIRIE

Suite à la commission du 19.12.2017, 2 réunions ont été organisées pour présenter au personnel la mise à jour de l'organigramme.

Un volet important du rôle de chef de service est la gestion du personnel. La commission personnel a constaté une disparité très importante de cette mission (le service culture n'a aucun employé, et le service enfance en a 7 par exemple), ce qui l'a amenée à se poser la pertinence de l'existence de ce service.

Par ailleurs, le probable transfert de la compétence « lecture publique » à Fougères Agglomération en janvier 2019 va engendrer un gros travail d'évaluation au niveau du service administratif.

La commission du personnel a donc proposé de mettre la médiathèque-ludothèque sous la responsabilité de MC Couvert, au service administratif.

Virginie Anger étant l'agent le plus impacté par la mise à jour de l'organigramme, Madame Boucher a décidé de la rencontrer le 30 janvier 2018, en présence de MC Couvert, pour lui en donner l'information.

Une deuxième réunion en date du 6 février 2018 a permis de présenter le nouvel organigramme aux chefs de service, et de répondre aux interrogations, notamment de faire le point sur ce qui est connu des possibles transferts de compétences à l'agglomération.

La commission personnel du 20.02.2018 a entériné le nouvel organigramme, qui sera présenté en Comité Technique le 18 juin 2018 (dossier constitué au 23 mai), et en commission administrative paritaire le 26 juin 2018 (dossier constitué au 18 mai).

**Délibération :** *le conseil municipal valide à l'unanimité la modification de l'organigramme, son passage en Comité Technique le 18 juin 2018 et en commission administrative paritaire le 26 juin 2018.*

## 10- JEU PARC COLAS

Pour rappel, la prévision budgétaire est de 5 200 € TTC.

En remplacement de la balançoire et du toboggan cassé, le service enfance propose un combi jeux portique au prix de 3 634 € HT (4 360.80 € TTC).

Pour le sol :

- La dalle coulée en résine proposée est à 5 890 € HT (soit 7 068 € TTC).
- Le service technique nous propose de réaliser (en place de la dalle coulée en résine) une fosse ciment, de l'isoler avec du géotextile (devis Gedimat Guénée de Louvigné du désert : 345.97 € HT, soit 415.16 € TTC) et de mettre des copeaux colorés (agréés jeux, garantis sans écharde). Il faut 8 sacs de 2m3 pour un montant HT de 1 678.77 € HT (2 014.52 € TTC). Il faudra en remettre 1 sac de 2 m2 tous les 2 ans, soit 250 € TTC.  
Total : 2 024.74 € HT, soit 2 429.68 € TTC.

La commission enfance du 5 avril 2018 a donné un avis favorable pour le jeu et la fosse avec copeaux.

**Délibération :** *le conseil municipal valide l'achat du combi jeux portique (4 360.80 € TTC), et son installation par le service technique (fosse, géotextile et copeaux : 2 429.68 € TTC).*

## 11-QUESTIONS DIVERSES

- **Renouvellement du label CPRB du 14 avril 2018.**

Le label est accordé à 37 communes bretonnes. St-Georges-de-Reintembault est une des communes les plus importantes.

Ce label n'est pas toujours adapté aux petits travaux, puisqu'un seuil minimum est exigé. Madame Boucher souhaite proposer au CPRB une adaptation aux besoins de la Commune.

- **Baisse des dotations de l'Etat et démarches en cours.**

Mme Boucher fait part de la communication courant avril des dotations de péréquations de L'Etat : Nous avons été très surpris de voir que les aides de l'Etat ont été encore minorées par rapport à l'an passé, contrairement à ce qui avait pu être annoncé par le gouvernement actuel.



|                                   | 2017           | 2018           | différence       | %             |
|-----------------------------------|----------------|----------------|------------------|---------------|
| Dotation Forfaitaire              | 170 663 €      | 167 804 €      | - 2 859€ €       | -1.68 %       |
| Dotation de Solidarité Rurale     | 179 651 €      | 169 643 €      | - 10 008 €       | - 5.57 %      |
| Dotation Nationale de Péréquation | 59 187 €       | 37 769 €       | - 21 418 €       | -36.19%       |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>411 518</b> | <b>377 234</b> | <b>- 34 285€</b> | <b>-8.33%</b> |

Les Maires du territoire de Louvigné ont interpellé le Sous-Préfet, et ont demandé une révision de cette somme. Le Sous-Préfet s'est engagé à avoir une attention particulière aux communes qui sont « perdantes » lorsque celles ci vont soumissionner à un appel à projet sur lequel il a la main.

Monsieur Pautrel a fait une étude sur Fougères Agglomération. Les données de richesse fiscale ont changé lors de l'adhésion des communes à Fougères Agglomération. Virtuellement, la commune de Saint-Georges apparait riche dans ces nouveaux calculs (plus que certaines aux alentours de Fougères), ce qui a des incidences sur le montant de certains subventions mobilisables.

Les services de l'Etat ne sont pas encore en mesure pour l'heure de donner des explications sur tous les éléments qui rentrent en compte dans le calcul.

- **Courrier ARS pour demander un classement des territoires Coglais-Louvigné en zone d'action prioritaire.**

Ci-après le courrier du Président du pôle de santé du Coglais, M. Rousseau :

*« Les professionnels de Santé du Coglais, conscients que l'avenir médical du canton serait très difficile lors du départ en retraite des médecins installés, se sont rapprochés de l'Agence Régionale de Santé dès 2009.*

*Suivant ses conseils, et avec l'aide de la Communauté de Communes, ils ont créé le Pôle de Santé du Coglais ; Coglais Communauté a construit la maison médicale de St Brice et aménagé celles de Montours et de St Etienne.*

*Maintenant que l'heure est grave, avec simplement 4 médecins installés dont un doit partir en retraite anticipée pour raison de santé, que les deux autres vont suivre rapidement, l'ARS ne nous reconnait pas en Zone d'Action Prioritaire. Ceci a pour conséquence directe le risque de départ des deux médecins collaborateurs, la non installation sur St Etienne de la médecin prévue, et de ce fait d'agrandir le désert médical déjà existant sur Pontorson et Louvigné et que les médecins du Coglais aidaient en partie en acceptant en consultation des patients de votre commune. Nous vous demandons de nous aider dans notre démarche en prenant une délibération au sein de votre conseil municipal demandant à l'ARS de classer le Coglais en Zone d'Action Prioritaire.*

*Merci de votre aide pour garantir une médecine de qualité sur le Coglais ». M. le Président demande que le conseil municipal prenne une délibération demandant à l'unanimité à l'ARS de classer le territoire de Louvigné-du-Désert et celui du Coglais en Zone d'Action Prioritaire.*



Le conseil municipal de Saint-Georges-de-Reintembault souhaite qu'une lettre commune signée par tous les Maires concernés (Coglais + canton de Louvigné-du-Désert) soit formulée et envoyée à l'ARS.

Ce courrier commun pourrait être une lettre ouverte publiée dans la presse.

- **Dates de commission.**

- **Commission enfance** : jeudi 17 mai 2018
- **Commission urba & Batiment** : mardi 15 mai
- **CAO** : vendredi 18 mai à 16h30
- **Mineurs Non Accompagnés ( MNA)** : Visite des locaux aménagés de l'IME et rencontre avec la structure retenue par le Conseil Départemental 35 pour le fonctionnement du site : 5 juin à 17h30, sur site